



Exequatur d'un jugement d'adoption

Par **zocia**, le **11/11/2011** à **17:59**

Bonjour,

J'aimerais savoir si un jugement d'adoption plénière fait en Afrique en 1999, au Congo, peut être exequaturer en France ? L'adopté a été perdu de vue suite à la guerre, et a été retrouvé dans le pays voisin quelques années plus tard. L'adoptant, à son tour, était tombé malade pendant une longue durée ce qui fait que l'exequatur n'a pas été fait. L'adoptant étant français, l'adopté peut-il obtenir la nationalité française par affiliation ? Lorsque le jugement a été rendu, l'enfant était mineur et maintenant elle est majeure.

Par **mimi493**, le **11/11/2011** à **19:19**

Adoption simple ou plénière ?

Les parents adoptifs avaient l'agrément d'adoption en France ?

Par **zocia**, le **12/11/2011** à **09:10**

bonjour mimi!

adoption plénière.

non c'est fait en afrique il veulent faire l'exequature ici.

Par **mimi493**, le **12/11/2011** à **16:57**

D'accord mais l'adoption internationale exige d'abord d'avoir l'agrément en France désormais.